



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120269

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/12/2021 15H58 C:024861 I:29775
V/REF : 153347
V/Email reçu le Lundi 13/12/2021 à 15H58

**CRISTAL HABITAT
LE CRISTAL
1, PLACE DU FORUM
73025 CHAMBERY CEDEX**

V/REF.IMM. 00118
IMMEUBLE : LE GRANIER
241 ROUTE DE BELLEDONNE
73800 MYANS

Voglans, le 22 Décembre 2021

Référence Marché: LT201701

LOCALISATION : ALLEE N 241 RTE DES BELLEDONNES - LOGMENT DE MR GIMER TEL 06 49881933
LOGEMENT DE MME BARBIER AU

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT CUISINE CHEZ MR GIMMER + CONTROLER CHEZ MME
BARBIER

Donneur d'ordre : Mme F. GRAVINA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 13/12/21 A 16H45
LOGMENT DE MR GIMER RDC
CONTROLE DE L EVACUATION DE L EVIER
CONSTAT TRES BON ECOULEMENT
LOGEMENT DE MME BARBIER
CONTROLE DE L EVACUATION DE L EVIER
CONSTAT TRES BON ECOULEMENT
CURAGE DU RESEAU EU EXTERIEUR DEPUIS LE REGARD EN PREVENTIF
NETTOYAGE DU CHANTIER REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER EMAIL en CC le 20/12/21 à 18H25 l.pedretti@cristal-habitat.

CV LCOMPTER Email envoyé le 20/12/21 à 18H25 Mme F. GRAVINA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).

Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.

Débouchage par procédé hydraulique à haute pression, électromécanique, mécanique

Vérification du bon écoulement du réseau.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120269

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	I-Déplacement zone 1 le 13/12*	1	26,56	26,56
1,25	II-Heure(s) Déb./Curage Eu/Ev/Ep	1	77,55	96,93
TOTAL H.T.				123,49
T.V.A. a 10,00%				12,34
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>135,83</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

13112
15h58

Entreprise

Référence : 0201822
Téléphone : 04.79.52.08.82
Marché : 2018031208 - 0000001
PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE- LOT 2- ALLOBROGES

Demandeur

Locat. présent : M GIMER Bruce
Entré le : 05/05/2021
Téléphone : 06 49 88 19 33

Intervention

Etablie par F.GRAVINA le : 13/12/2021
Date exécution prévue : 16/12/2021
Nature travaux : HDL ENTRETIEN COURANT
N° affaire : 1 286 283

OS ENTREPRISE 153347

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Lieu d'intervention

M GIMER Bruce
241 ROUTE DES BELLEDONNES
LE GRANIER
73800 MYANS

GIMER Locataire signale refoulement dans la cuisine - La le du 13/12/2021

Travail	Désignation	Qté
REGIE01	CUIS - CUISINE	
	CURAGE EVIER FAIT GLOUGLOU	1,00
	VERIFIER AUSSI CHEZ MADAME BARBIER LOGEMENT 2	

Demande de travaux établie par F.GRAVINA le 13/12/2021
A joindre obligatoirement sans agraffer à votre facture

Signature :

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
01118-00001-00001-00001 H / Type 3 Etagé : RDC 241 ROUTE DES BELLEDONNES LE GRANIER 73800 MYANS	M GIMER Bruce gimer.bruce@gmail.com entré le 05/05/2021	Fixe : 06.49.88.19.33
Resp batiment : Sud GRAVINA F.GRAVINA		
Information Amiante :		
DAL 01118-00001-00001-00001		
Pas de présence d'amiante		

N.B. : l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions et informations nécessaires pour que les travaux demandés soient réalisés dans le respect des règles qui régissent la sécurité des biens et des personnes

Bon de contrôle 153347		
Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations:

CRISTAL HABITAT

1

Edition du 13/12/2021 à 15h57



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Cristal Habitat

Adresse : CS 72519 73025 CHAMBERY CEDEX .

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² 241 ROUTE DES BELLEDONNES LE GRANIER 73800 MYANS

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- ☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :
Cocher, les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry le 13/12/2021

Signature du client ou de son représentant :

Le Directeur Général,
Nicolas GIGOT

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.